



Agenda Octobre 2025

Semaine bleue

- **7 octobre** – salle Lohberger – 14h/17h – atelier massage
- **13 octobre** : découverte de l'Intelligence Artificielle (IA) - cybercentre – 10h/12h – sur inscription
- **16 octobre** – salle Lohberger – 14h/17h – manucure
- **18 octobre** : Comédie musicale "les trésors du temps" par la troupe de Fresnes sur Escaut par Mary Bay – salle Aragon – 19h
- **27 octobre** : concert privé du sosie officiel d'Eddy Mitchell - Serge DALAYRAC – salle Aragon – 19h – concert gratuit



- **18 octobre** – Marche du patrimoine dans le cadre d'octobre rose – en collaboration avec l'ASPM.

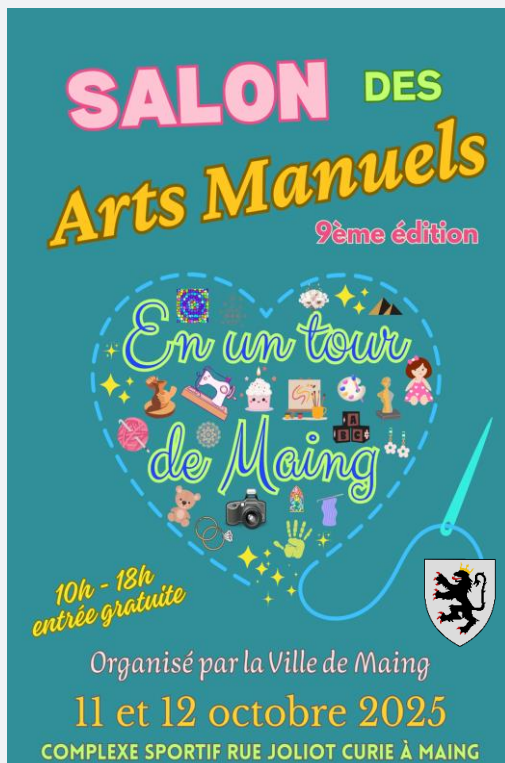
RDV à 9h30 à la salle Lohberger

Une urne sera à votre disposition pour faire un don à la Ligue contre le Cancer

Octobre Rose. Octobre Rose. Octobre Rose. Octobre Rose.



- **11 et 12 octobre** : 9^{ème} salon des arts manuels – complexe sportif - de 10h à 18h – 100 exposants – entrée gratuite
- **14 et 28 octobre** : Derniers ramassages des déchets verts
- **Du 18 octobre au 2 novembre** : Vacances de la Toussaint



9^{ème} SALON DES ARTS MANUELS "En un tour de Maing"

La commune de Maing organise les **11 ET 12 OCTOBRE 2025** son 9^{ème} SALON DES ARTS MANUELS "En un tour de Maing" au COMPLEXE SPORTIF – rue Joliot Curie à MAING.

Plus de 100 créateurs seront présents, des centaines d'œuvres seront à découvrir...

Nous sommes ravis que de nombreux artisans et artistes aient répondu présents à notre invitation, enthousiasmés par cette occasion qui leur est donnée de pouvoir partager avec le public la passion qui les anime.

De nombreuses disciplines mises à l'honneur ...

De nombreuses disciplines seront représentées et notamment : la photographie, l'aquarelle, la mosaïque, la sculpture, la peinture, la caricature, le dessin, la carterie, le patchwork, le travail du bois et du zinc, la céramique, les vitraux, le scrapbooking, le chantournage, les enluminures, les bijoux, les bougies, l'upcycling, la peinture sur soie et sur porcelaine, la dentelle, la broderie, le tricot, la couture... seront mis à l'honneur pendant ce week-end.

Prix du Jury...

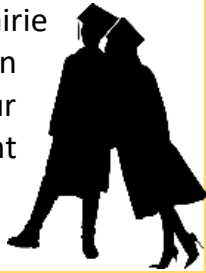
Un prix du jury sera remis le dimanche 12 octobre à 16h00.

L'entrée du salon est gratuite.

Le salon est ouvert samedi 11 et dimanche 12 octobre de 10h à 18h00 – buvette et petite restauration sur place.

Inscription pour les récompenses du 11 novembre RAPPEL- RAPPEL- RAPPEL- RAPPEL- RAPPEL- RAPPEL

Chaque jeune ayant obtenu un diplôme en 2025 (brevet des collèges, CAP, BEP, Bac général, technologique ou professionnel) est invité à venir s'inscrire à l'accueil de la mairie **jusqu'au 4 octobre** muni de son diplôme ou du relevé de notes (pour les mineurs présence d'un parent obligatoire).



OUVERTURE DU CIMETIERE POUR LA TOUSSAINT 2025

Le cimetière sera **ouvert aux voitures** :



- Le vendredi 10 octobre de 8H30 à 17H00
- La semaine du lundi 13 au vendredi 17 octobre de 8H30 à 17H00
- La semaine du lundi 20 au vendredi 24 octobre de 8H30 à 17H00
- Les samedis 11, 18 et 25 octobre de 8H30 à 12H00

Le cimetière sera **interdit aux voitures** :

- Les dimanches 12, 19 et 26 octobre
- Les vendredi 31 octobre et samedi 1^{er} novembre



RAPPEL

DÉCLARATION DE MISE EN LOCATION – VILLE DE MAING



Depuis le 1^{er} novembre 2024, la ville de MAING a mis en place le dispositif de **Déclaration de Mise en Location** sur **tout le territoire de la commune**.

Concrètement, chaque bailleur du secteur privé devra, **dans les 15 jours à partir de la date de signature du bail**, le déclarer en mairie et remettre une copie du récépissé au locataire.

Informations pratiques

- La déclaration doit être envoyée en mairie par mail ou par courrier : permisdelouer@maing.fr.
- Pour plus d'infos : accueil de la mairie - 03 27 24 46 39

Qu'est-ce que l'obligation de déclaration de mise en location d'un logement ?

Tout propriétaire d'un logement locatif, situé dans les périmètres soumis à ce dispositif, doit réaliser une déclaration en mairie dans un délai de 15 jours suivant la conclusion du contrat de location.

Cette déclaration doit être faite :

- Pour tout logement loué en « meublé » ou « non meublé » à titre de résidence principale lors de la première mise en location et à chaque nouvelle mise en location lorsqu'il y a un changement de locataire.
- Pour les logements déjà loués à la date du 1^{er} novembre 2024, la déclaration sera à faire lors du changement de locataire. Pas de déclaration à faire pour le moment.

Les propriétaires bailleurs, ou leurs mandataires, sont invités à compléter un dossier et à le transmettre au service urbanisme de la mairie.

Le dossier doit comprendre :

- Le formulaire de déclaration complété et signé, que vous pouvez télécharger sur le site de la commune ou retirer en mairie
- La copie des diagnostics techniques suivants : amiante, plomb (CREP), diagnostic de performance énergétique (DPE), état de l'installation intérieure « gaz » et état de l'installation intérieure « électricité ».

Une visite du logement pourra être demandée.

Attention : Si une mise en location est faite sans déclaration, les propriétaires bailleurs s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 5.000 €.

« Ma Mairie en Poche »

Ma mairie
en poche.

« Une application mobile qui vous permet de recevoir l'information sans créer de compte, sous forme de notifications directement sur votre téléphone. »

Téléchargez **gratuitement** l'application

« **Ma mairie en Poche** » :

1. Google Play : <https://play.google.com/store/apps/details...>
2. Apple Store : <https://apps.apple.com/.../ma-mairie-en-pocher/id1483211285>



Dernière minute



Une fleuriste sera
présente sur le marché
ce mercredi 8 octobre
matin



Je m'inscris

Ré-inscription pour le cadeau de la fête des mères

Si vous êtes inscrite depuis 5 ans, il est temps de vous réinscrire pour pouvoir bénéficier de votre cadeau en 2026...

Rien de plus simple, vous rendre en mairie avec livret de famille et un justificatif de domicile ou procéder à votre réinscription en ligne via le site de la commune www.maing.fr